

CONVOCATION

52ème ASSEMBLEE GENERALE

A.N.F.M.C. Section de LORIENT Bretagne Sud

Samedi 8 février 2025 à 09H00 :

Amphithéâtre PM Yves NONEN (derrière le musée)

13H00 : Déjeuner et thé dansant - Restaurant "**LE GOLF**" à PLOEMEUR (Bord de mer)

----- à détacher -----

BULLETIN de PARTICIPATION à la 52ème ASSEMBLEE GENERALE du samedi 8 février 2025

A faire parvenir avant le vendredi 24 janvier 2025,

Uniquement au Trésorier **Yannick Le Lay** (tresorier-orient@afmc.fr) ou par envoi postal

(ANFMC Lorient Bretagne Sud – BP 10 908 – 56109 Lorient Cedex)

NOM : _____ Prénom : _____

Participe à l'Assemblée Générale : OUI - NON –

Nombre de personnes : _____

* Êtes-vous candidat à occuper une fonction au sein du bureau ? OUI - NON

Si oui, laquelle :

* Fonctions électives : Président (le président se représente) – Vice-Président - Trésorier - Secrétaire

* Fonctions annexes : Webmaster – Facteur – Loisirs – Affaires sociales – Porte-drapeau suppléant etc...

QUESTION(S) :

.....
.....
.....

Participe au déjeuner et thé dansant : OUI - NON

Nombre de participants : _____ X 40 €uros = _____ €uros

Avec qui souhaitez-vous être à table (à remplir impérativement)

Chèque à établir à l'ordre de : **ANFMC LORIENT**

NOTA : Tout repas commandé sera payé, sauf désistement au moins 4 jours avant. Merci de votre compréhension. Vous pouvez anticiper votre inscription, les chèques ne seront déposés en banque que le surlendemain de l'Assemblée Générale (le 11 février 2025).

Les « **BON POUR POUVOIR** » sont à remplir et à renvoyer impérativement si vous n'assistez pas à l'Assemblée Générale (AG)

Je soussigné :

Nom : _____ Prénom : _____

Membre titulaire, associé ou d'honneur de L'A.N.F.M.C. Lorient, donne pouvoir à :

_____, membre titulaire, associé ou d'honneur.

Pour voter en mon nom à l'élection des membres du bureau pour 2025 et pour toutes autres questions qui seraient soumises au vote des membres lors de la 52ème Assemblée Générale de la Section de Lorient Bretagne Sud de l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos, le samedi 8 février 2025. Date : Mention Manuscrite : **Bon pour Pouvoir** et **Signature (Obligatoire)**

DEROULEMENT de l'ASSEMBLEE GENERALE (Exercice 2024) Venez en « tenue amicaliste »

A Partir de 08H30 : Accueil des Amicalistes (Hall musée puis Salle NONEN (Derrière le musée).

Règlement des cotisations (pour ceux qui ne l'ont pas encore fait) – (**Uniquement par chèque le jour de l'Assemblée Générale**)

Achats d'articles coopérative pour ceux qui le désirent.

09H30 : Ouverture de la 52ème Assemblée Générale dans la salle NONEN.

Rapport moral d'activité et bilan financier.

Election du bureau Questions / Réponses entre les amicalistes et l'ensemble du bureau.

11H30 : Départ des Amicalistes vers l'école des fusiliers et la statue de Jean-Louis pour un dépôt de gerbe à la mémoire de tous les Fusiliers (Remise de décorations (médailles de fidélité) lors de cette cérémonie, selon météo).

12H00 : Pot de l'amitié (Foyer de l'Ecole des Fusiliers Marins)

13H00 : Déjeuner et thé dansant au restaurant « LES SALONS DU GOLF » (Golf Ploemeur Océan 56270 PLOEMEUR).

NOTA : Pour les amicalistes qui se rendront à l'Assemblée Générale, ne pas oublier votre pièce d'identité ou votre nouvelle carte de membre avec photo. Les places de parking seront disponibles devant le musée des fusiliers marins.

A la demande du trésorier ([informations sur cotisation 2025](#)), les cotisations seront réglées indépendamment du déjeuner dansant et obligatoirement par chèque pour faciliter la comptabilité de fin d'année.

Menu

- Kir et punch (2 feuilletés chauds etc.)
- Tarte fine de filets de rouget et daurade, saint jacques sur mini ratatouille
- Filet mignon de porc aux morilles, rattes et fèves
- Tomme des montagnes, affinés aux fleurs et herbes
- (Vins -rouge/rosé/blanc + café).

MISE A JOUR – CARTE du COMBATTANT et TITRE RECONNAISSANCE de la NATION.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

NOM : _____ Prénom : _____

N° de Carte : _____ Date de Délivrance : ___ / ___ / ___ Par ONAC : _____

N° de T.R.N. : _____ Date de Délivrance : ___ / ___ / ___ Par ONAC : _____

----- à détacher -----

COTISATION 2025, Conformément au règlement intérieur de l'ANFMC Lorient Bretagne Sud, les membres doivent s'acquitter de leur cotisation entre le 1er décembre de l'année N-1 et la date de l'assemblée générale de l'année N. La cotisation de l'ANFMC Lorient, actuellement de **25 euros** (dont une quote-part de **5 euros** est reversée au bureau national), sera portée à **30 euros** (après délibération et vote lors de l'AG).

La cotisation des conjoints d'amicalistes décédés s'élève à **6 euros**.

NOM : _____, Prénom : _____

Adresse : _____

Règlement par chèque (ou virement en mentionnant nom et cotisation ANFMC Lorient 2025) à l'ordre de : **ANFMC Lorient** et adressé au trésorier

ANFMC Lorient Bretagne Sud - BP 10 908 - 56109 Lorient Cedex

A la demande du trésorier : Les cotisations seront réglées indépendamment du dîner dansant.

Modifications éventuelles des coordonnées personnelles :

Adresse postale :

.....

N° de téléphone fixe :, N° de Portable :

Adresse mail :@.....

Décorations (échelon et date d'attribution) :

.....

.....